

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
REUNIONE DI I 20 E 21 DI SETTEMBRE DI U 2018

N° 2018/O2/070

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « LA CORSE
DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDÈ A REPUBLICA ».

OBJET : RESSOURCES HUMAINES A LA COLLECTIVITE DE CORSE.

VU les différentes réunions préparatoires à la création de la Collectivité de Corse, qui avaient acté un certain nombre de principes, notamment celui du maintien de l'équilibre des territoires,

VU les nombreux communiqués des syndicats représentatifs des personnels de la Collectivité de Corse, les articles de presse ainsi que les différents témoignages faisant état de la très forte dégradation du climat social au sein du personnel de la Collectivité de Corse,

CONSIDERANT le climat de souffrance clairement palpable au sein des services de la Collectivité de Corse,

CONSIDERANT que le personnel est la pierre angulaire de la Collectivité,

CONSIDERANT que les inquiétudes des agents quant à leur avenir professionnel sont nombreuses et légitimes ; qu'il est du devoir des élus de l'Assemblée de Corse de tout mettre en œuvre pour assurer une activité pérenne,

CONSIDERANT qu'il est urgent, après neuf mois d'existence, que la Collectivité de Corse soit dotée d'un organigramme stable,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que les nominations sur chaque niveau de direction soient effectuées en tenant compte du grade, de l'expérience et de la valeur professionnelle des agents

CONSIDERANT l'urgence que représente l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs, notamment en ce qui concerne la rémunération et le temps de travail,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOULIGNE le caractère prioritaire de ce dossier.

DEMANDE solennellement au Président du Conseil exécutif de tout mettre en œuvre dans les meilleurs délais afin que les principes qui avaient été actés lors des réunions préparatoires à la création de la Collectivité de Corse soient respectés.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de veiller à ce que les nominations soient effectuées équitablement, par le biais de la Bourse à l'Emploi, dans le respect du grade, de l'expérience et de la valeur professionnelle des agents.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de rendre compte devant notre Assemblée, avant la fin de cette année, des travaux entrepris relatifs à ce dossier.